

# Mariée avec un sans papier et enceinte de 4 mois

## Par sirat, le 26/01/2009 à 12:25

### **Bonjour**

Ma situation en ce moment est très précaire svp aidez moi......

1)dans ces conditions existe-il un moyen ici en France ou alors quelles sont les circonstances et conditions pour pouvoir le régulariser ??? [s]en sachant que je suis enceinte de 4 mois ?? [/s][fluo][/fluo]Sans qu'il doit passer par le regroupement familial et qu'il doit descendre en Algérie en sachant qu'on ai marié ici en France depuis presque 2 année? (vie commune prouvée)

2)est ce que je dois être salarié et fournir un contrat de travail pour que les associations peuvent lui faire une demande de réexamen de situation auprès de la préfecture auprès de la commission et que mon mari dois fournir une promesse d'embauche ou un CDI, et par la suite obtenir un récépissé càd on accepte de le régulariser? si vrai quelles sont les conditions?

3) s'il [fluo]se fait interpeller dans cette situation est ce qu'il risque d'être expulsé

[/fluo][s][/s]pour une deuxième fois ??? En sachant qu'il sera un père d'un enfant français?

4) l'enfant que je vais avoir s'il est né sur le territoire français est ce qu'il aura la nationalité française ou algérienne car j'ai entendu qlq rumeurs que si l'enfant est issu de parent algériens il aura la carte de résidence seulement ????

SVP répondez moi je suis très angoissée et je ne sais plus quoi faire ??? je sais qu'il ya pas mal de personnes qui ont ma situation et qu'ils ont étaient régularisaient mais je ne connais pas ces conditions?????

J'attends votre réponse avec impatience si possible avec les témoignages merci d'avance

#### Par brima, le 29/01/2009 à 00:18

petite rectification ,il sera pas pere dun enfant francais quan son fils sera ne,puisque ni vous ni lui na la nationalite francaise , lenfant poura demander la nationalite francaise a sa majorite (18 ans) pour le reste je prefer ne pas raconter de betise ,donc je sais pas mais a mon avis oui ,il sera expluser des quil se fera arreter une seconde fois et risque meme une interdiction du territoire .mais cest pas pour decourager il faut se battre tjrs ;cordialement

#### Par **sirat**, le **01/02/2009** à **12:46**

bonjour

merci bcp pour l'information concernant la nationalité de l'enfant, et j'attends avec impatience celui ou celle qui peut m'orienter pour d'autres nouvelles démarches peut être ou déja éxistentent.....merci à tous

Par brima, le 01/02/2009 à 12:58

de rien bon courage